



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mardi 21 janvier 2020

Parcoursup : ouverture de la phase d'inscription et de formulation des vœux

Un mois après l'ouverture du site d'information permettant aux candidats de consulter l'offre de formation disponible, la phase d'inscription et de formulation des vœux de Parcoursup débutera mercredi 22 janvier 2020 à 12 heures. La plateforme propose désormais l'ensemble des formations reconnues par l'État ainsi qu'un dispositif dédié aux candidats en reprise d'étude : ParcoursPlus.

Conformément à la loi Orientation et réussite des Étudiants, l'offre de formation proposée aux candidats sur la plateforme intègre désormais l'ensemble des formations reconnues par l'État : **600 nouvelles formations font leur entrée sur Parcoursup, portant le total à plus de 15 000 formations.** À la suite de la suppression de la Première Année Commune des Études de Santé (PACES) et du numerus clausus, les études de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie et kinésithérapie) seront présentées sur la plateforme sous une nouvelle forme. Les candidats pourront choisir entre la licence avec option « accès santé » (L.AS) qui permettra à un étudiant de débiter dans une licence classique de son choix avec une option d'enseignement en santé, et le parcours spécifique « accès santé » (PASS) proposé uniquement dans les universités ayant une faculté de santé et qui permettra d'accéder à un parcours composé majoritairement d'enseignements en santé mais également d'une « mineure » dans une autre discipline.

Les candidats ont jusqu'au jeudi 12 mars 2020 inclus pour formuler 10 vœux maximum, non hiérarchisés et motivés, et jusqu'au 2 avril 2020 inclus pour finaliser leurs dossiers et confirmer leurs vœux. Les premières réponses seront reçues entre le 19 mai et le 17 juillet. Les candidats bénéficieront, comme chaque année, d'un accompagnement personnalisé par les équipes éducatives de leurs établissements. **L'accompagnement des usagers est également renforcé,** via le numéro vert 0 800 400 070 (accessible aux personnes sourdes ou malentendantes), la messagerie « contact » et les comptes sociaux de Parcoursup (Twitter, Snapchat, Facebook). Plus d'une dizaine de sessions de tchats seront également organisées pour accompagner les candidats.

Pour répondre aux attentes d'un public nouveau qui s'était massivement dirigé sur Parcoursup en 2019, Parcoursup dispose désormais d'une déclinaison dédiée pour les candidats souhaitant reprendre des études. Intitulé ParcoursPlus, ce module propose une offre spécifique d'information et d'orientation vers des formations et des services destinés aux personnes diplômées du baccalauréat depuis plus de 4 ans et qui ne sont ni des lycéens, ni des étudiants en réorientation. Il a été élaboré en lien avec les partenaires du ministère, en particulier le ministère du Travail, le ministère des Solidarités et de la Santé, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les Régions, les universités, France compétences, et le CNED. Lors de leur inscription sur Parcoursup, les candidats qui signaleront être en reprise d'études pourront faire connaître leurs attentes et être dirigés vers les solutions adaptées, mises en place dans leur région ou au niveau national par les acteurs de la formation tout au long de la vie, partenaires de Parcoursup.



COMMUNIQUÉ PRESSE

En octobre 2019, une série de données plus détaillées sur la campagne 2018 de Parcoursup ont été mises en ligne, en open data. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation s'est engagé à publier cette série de données régulièrement au début de chaque campagne. **Les données de Parcoursup 2019 seront publiées le 22 janvier sur l'open data du ministère.**

[Tout savoir sur ParcoursPlus](#)

CONTACTS PRESSE

**Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse**

T 01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse

<https://twitter.com/EducationFrance>

**Ministère de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche
et de l'Innovation**

T 01 55 55 99 12 / 86 90

spresse-mesri@recherche.gouv.fr

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

<https://twitter.com/sup-recherche.gouv.fr>